

DEPARTEMENT  
DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT  
DE BLOIS

Séance du 4 décembre 2020

CENTRE DEPARTEMENTAL  
DE GESTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE TERRITORIALE

Au regard du contexte sanitaire actuel, conformément à l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire, et devant l'impossibilité avérée de tenir cette réunion en présentiel dans les locaux du centre de gestion, y compris de façon dématérialisée, l'An deux mil vingt, le 4 décembre, à 15H00, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au CARROIR, Route Nationale, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MORETTI pour l'ouverture de la séance, de Monsieur Alain GOUTX en qualité de doyen d'âge de l'assemblée, de Monsieur Eric MARTELLIERE nouveau Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 26

26 novembre 2020

**Membres présents :**

Date de la réunion :

**Titulaires** : Nelly ANTOINE, Annick BARRÉ, Thierry BENOIST, Jacques BOUVIER, Gérard CHOPIN, Joël DEBUIGNE, Claude DENIS, Jean-Michel DEZELU, Marie-Agnès FERET, François FROMET, Corinne GARCIA, Alain GOUTX, Claire GRANGER, Pascal HUGUET, Nicole JEANTHEAU, Catherine LHÉRITIER, Eric MARTELLIERE, Philippe MERCIER, Jean-Marc MORETTI, Cécilia NAUCHE, Vincent ROBIN, Christophe THORIN, Régine VASSAUX

4 décembre 2020

**Suppléants** : José ABRUNHOSA suppléant de Yann BOURSEGUIN, Philippe AGULHON suppléant de Michèle GAUTHIER, Jacques PAOLETTI suppléant de Karine MICHOT

N°45.2020

**Membres titulaires excusés** : Yann BOURSEGUIN, Michèle GAUTHIER, Karine MICHOT

Objet de la délibération :

Mme HERSANT, Payeur Départemental du Loir-et-Cher, excusée

Administration Générale –  
Désignation des membres  
pour siéger au Comité  
Nationale d'Action Sociale  
(CNAS)

Nicole JEANTHEAU a été désignée secrétaire de séance.

(Rapporteur : le Président)

Le Président informe les membres du Conseil d'Administration que le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS).

A l'instar d'un comité d'entreprise national et moyennant une cotisation employeur (1% de la masse salariale), le CNAS offre aux agents de la fonction publique territoriale une gamme diversifiée de prestations dans un cadre juridique sécurisé.

L'adhésion à ce comité s'accompagne de la désignation d'un délégué des élus, ainsi qu'un délégué des agents.

La durée du mandat de ces délégués est calée sur celle d'un mandat municipal, soit 6 ans, pour l'ensemble des adhérents du CNAS, quelle que soit leur catégorie juridique.

Les délégués locaux sont les représentants du CNAS auprès de leur structure, qu'ils représentent en retour au sein des instances du CNAS.

Pour les collectivités territoriales et autres personnes morales exerçant une mission de service public, le délégué représentant le collège des élus est désigné par l'organe délibérant parmi ses membres.

L'adhérent organise comme il le souhaite, la représentation du collège des agents.

Le Président propose de désigner Madame Annick BARRÉ membre élue du Conseil d'Administration, au titre de représentant du collège des élus et Madame Murielle NICOLAON, agent en charge des ressources humains du centre de gestion, au titre du collège des agents.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité décident :

- de désigner, en qualité de représentant du collège des élus, auprès du CNAS, Madame, Annick BARRÉ membre élue du Conseil d'Administration,
- de désigner, en qualité de représentant du collège des agents, auprès du CNAS, Madame Murielle NICOLAON, agent en charge des ressources humains du centre de gestion,
- de préciser que la durée du mandat de ces délégués est calée sur celle d'un mandat municipal, soit 6 ans,
- d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,  
Le 4 décembre 2020

Le Président,

Publié ou notifié le : 9/12/2020  
Exécutoire le : 9/12/2020

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

Eric MARTELLIERE



Eric MARTELLIERE